

30 novembre 2018

L'honorable Chrystia Freeland
Ministre des Affaires étrangères
Canada

Madame la Ministre,

Dans le cadre de la signature en ce jour du Protocole visant à remplacer l'Accord de libre-échange nord-américain par l'accord entre les États-Unis d'Amérique, les États-Unis mexicains et le Canada (le « Protocole »), j'ai l'honneur de confirmer que le Gouvernement du Canada (le Canada) et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique (les États-Unis) ont convenu de ce qui suit :

Les Lignes directrices sur les dépenses en recherche et développement de 2004 ne figureront pas

J'ai l'honneur de proposer que la présente lettre ainsi que votre lettre de réponse confirmant que votre gouvernement souscrit à ce qui précède, constituent entre les États-Unis et le Canada un accord qui entrera en vigueur en date de ce jour, et qui fera partie intégrante de l'Accord dès l'entrée en vigueur de celui-ci.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Ambassadeur Robert E. Lighthizer,
Représentant au Commerce des États-Unis

30 novembre 2018

J'ai également l'honneur de confirmer que le Canada souscrit à cette compréhension que votre lettre ainsi que cette lettre de réponse, dont les versions française et anglaise font également foi, constituent entre le Canada et les États-Unis un accord qui entrera en vigueur en date de ce jour, et qui fera partie intégrante de l'Accord dès l'entrée en vigueur de celui-ci.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

L'honorable Chrystia Freeland
Ministre des Affaires étrangères